

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

✉ mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Stéphanie FLÉGEAU à partir de 20h15, Mme Servane GESRET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR. Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVÉ
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Cédric BOUGON, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Date de la convocation et d'affichage : 3 mars 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Objet de la Délibération
n°2023-023

PERSONNEL :

-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (emplois permanents) AU 1^{ER} JUIN 2023

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs ainsi à compter du 1^{er} juin 2023 :

Service Administratif

- 1 Attaché Principal
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe
- 2 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} Classe
- 3 Adjoints Administratifs Territoriaux

temps complet
temps complet
temps complet
temps complet

Service bibliothèque

- 1 Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Temps non complet (30h)

Service Technique

- 1 technicien territorial
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Technique Territorial

temps complet
temps complet
temps complet
temps complet
temps complet
temps complet

Service Ecole et accueil périscolaire

- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe
- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe
- 1 Agent territorial spécialisé Principal des écoles Maternelles de 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} Classe
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} Classe
- 1 adjoint technique territorial
- 1 adjoint technique territorial
- 1 agent permanent en CDI

temps non complet (28h)
temps non complet (22h30mn)
temps complet

temps complet
temps non complet (32h)
temps non complet (32h)
temps non complet (30h30mn)
temps non complet (15h)

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents.

Le secrétaire de séance, Denis KEURMEUR



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


